

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 mai 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
France Déry, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-05-120: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-121 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant.
8. Fonds de soutien aux territoires en difficulté/modification de la demande pour le

- service d'incendie de Sainte-Thècle.
9. Sauveteur de plage du Parc Saint-Jean-Optimiste/condition d'embauche.
  10. Adoption de deux demandes de dérogation mineure.
  11. SSJB de Sainte-Thècle/demande pour l'organisation de la Fête nationale.
  12. Avis de motion concernant la politique applicable pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, situé au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste.
  13. Vidéo pour la fête soulignant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion de Sainte-Thècle.
  14. a) Réception téléphonique automatisée.  
b) Abonnement au Nouvelliste
  15. Urbanisme, permis et aide au bureau/ajout d'une personne.
  16. Les Filles de Jésus/publicité dans leur publication spéciale pour les 100 ans de présence dans Mékinac
  17. Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2010 sur le Tourisme en Mauricie.
  18. Demande d'aide financière :
    - a) Julie Béland pour le club récréatif de soccer
    - b) Les Marcheurs-de-la-Vierge-Marie
    - c) Défi têtes rasées de Leucan
    - d) Fondation québécoise du cancer
    - e) Ève Perron Girard du club de gymnastique les Gymna-Thècles
  19. Réseau Biblio/ assemblée annuelle 2009
  20. Soumission pour mise aux normes des infrastructures d'eau potable
  21. Après-bal de l'école secondaire Paul-Le-Jeune.
  22. Abri d'auto temporaire :
    - a) demande de Claudette Piché
    - b) demande de Michel Marcotte
  23. Caisse Populaire de Sainte-Thècle Saint-Adelphe/demande d'utiliser la salle Aubin gratuitement pour leur assemblée annuelle.
  24. Demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet

25. Promenade Magnan /demande de lotissement et utilisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ pour les lots 132, 133 et 134.
26. Affaires en suspend :
  - a) Dossier des noms de rues
  - b) Site de neige usée
27. Questions de l'assistance
28. Affaires nouvelles :
  - a) Vandalisme à l'Hôtel de Ville
  - b) Réparation de la tuyauterie d'eau à l'Hôtel de Ville
  - c) Demande de soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville
  - d) Vente de pièces et équipements usagés de la municipalité.
  - e) Achat de masques, gants et autres pour contrer la grippe A H1 N1
29. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-122 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2009

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2009, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en avril 2009

### - **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Réception d'un avis de dépôt en date du 19 avril 2009 d'un montant de 39 767.02\$ représentant la quote-part du gouvernement du Québec en capital et intérêt dans le règlement 106-96 pour l'assainissement des eaux municipales.

Le MAMROT nous transmet une fiche d'instruction valide pour l'inscription aux deux nouveaux services en ligne du ministère, soit pour les programmes Fonds Chantiers Canada (FCCQ), volets « Collectivités » et « Grandes Villes » ainsi que pour le nouveau programme d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO).

### - **Ministère de la Sécurité publique**

Le MSP nous informe que la Semaine de la sécurité civile se tiendra du 3 au 9 mai

prochain. Cette semaine vise à sensibiliser la population à l'importance de se préparer pour faire face à diverses situations d'urgence, Aussi, un concours « Préparez-vous aux situations d'urgence », au [www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca) se tiendra du 3 au 17 mai et permettra de gagner une des trousse d'urgence d'une valeur de 100\$.

- **Ministre des Transports**

Réception d'un avis de dépôt en date du 19 avril 2009 de 50 800\$ représentant le 1<sup>er</sup> versement du programme d'aide à l'entretien du réseau routier.

Le MTQ réitère sa position selon laquelle une demande de modification de la classification de la route 352 n'est pas justifiée, car dans le cas de Saint-Stanislas, il y a deux pôles d'attraction, l'un vers Trois-Rivières et l'autre vers Shawinigan, ce qui n'est pas le cas de Sainte-Thècle. Annexe « A »

- **Association Part-Égale Normandie**

Réception d'une invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 13 mai prochain, à 10h30.

- **Clubs 4-H du Québec Inc.**

Les 4-H nous transmettent des idées, des activités, des expériences ainsi que des outils pédagogiques et nous invite à organiser des activités qui peuvent être réalisées dans le cadre du *Mois de l'arbre et des forêts 2009*.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Réception d'un avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier de la Municipalité de Sainte-Thècle, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'école de formation en paramoteur Paravoile, une partie des lots 100A, 100B, 100C, 100F et 100E, 100C-P, 100D-P, 100G-P et 101A-P. Après les représentations entendues, la demande peut être accordée pour une durée limitée, soit pendant 5 ans, renouvelable toutefois.

Réception d'un avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier de Monsieur Benoît Paris qui demandait l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit un chalet et ses accessoires, sur le lot 79A. La Commission est d'avis qu'elle peut faire droit à la demande, toutefois elle ne sera effective que lorsque le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé aura été intégré dans la réglementation municipale.

- **Corporation de transport adapté Mékinac**

Réception d'une invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 23 avril 2009 à 19h30, au local 210 de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle.

- **Curriculum vitae**

Caren Leblanc, 2350, chemin Saint-Thomas, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant.  
Mathieu Vandal, 1810, chemin Saint-Pierre Sud, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant.

Maxime Boutet-Mongrain, 32, carré Cloutier, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant.

Samuel Delcourt, 860, Canton LeJeune, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant.

Maxime Lefebvre, 20, 1 ère avenue du Lac-Croche Sud, Ste-Thècle, recherche un emploi étudiant.

Sylvain Goulet, 200, rang St-Pierre Nord, Ste-Thècle, recherche un emploi journalier.

- **Fondation de la Coopérative Solidarité Santé de Sainte-Thècle**

Réception des états financiers au 31 décembre 2008 nous indiquant que Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l, comptables agréés, ont procédé à l'examen des états financiers de la Fondation et qu'au cours de leur examen, ils n'ont rien relevé qui leur porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

- **Georgette Davidson**

Madame Davidson, au nom de sa famille, désire remercier la municipalité d'avoir nommé un chemin « Jean-Paul-Trudel » et de lui avoir rendu hommage, par cette occasion.

- **M.R.C. de Mékinac**

La MRC accuse réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, volet V, du MAMROT pour notre projet d'acquisition de camion incendie.

La MRC nous informe qu'une contribution non remboursable de 50% du coût du projet de la promenade Magnan, jusqu'à concurrence de 10 000\$, nous sera versée. Annexe « B »

La MRC nous informe qu'une contribution non remboursable de 15% du coût du projet d'agrandissement de la Coopérative Solidarité Santé, jusqu'à concurrence de 30 000\$, nous sera versée. Annexe « C »

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La Régie nous indique qu'il a été résolu de modifier les descriptions de tâches de messieurs Daniel Pépin et Robert Comeau. M. Pépin sera maintenant directeur général et M. Comeau sera greffier, assumera les fonctions liées au développement et à la planification stratégique de l'organisation et gèrera les ressources humaines en l'absence de madame Valérie D'Astous qui doit quitter pour un congé de maternité en mai prochain.

- **Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

Réception d'une brochure et d'une affiche de mise en candidature pour le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat de 2009 qui est décerné à deux bénévoles exceptionnels – un pour Participation Jeunesse (de 18 à 30 ans) et un pour l'Engagement de toute une vie (31 ans et plus). L'appel de candidatures est ouvert jusqu'au 19 juin 2009.

Rés. 2009-05-123: Route 352

CONSIDÉRANT la lettre du 28 avril 2009 du ministère des Transports, nous informant qu'il n'est pas justifié de modifier la classification de la route 352; car cette route sert de liaison avec le pôle d'activité de Saint-Adelphe contrairement à Saint-Stanislas où le ministère a considéré deux grands pôles d'attraction soit Trois-Rivières et Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la route 352 allant à Saint-Adelphe est la sortie vers l'autoroute 40 pour les grands pôles d'attraction que sont Trois-Rivières et Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle réitère sa demande à la Ministre des Transport, Madame Julie Boulet, afin de la route 352 à Sainte-Thècle soit sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec et demande une étude plus approfondie concernant la classification de cette route.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-124: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-125 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2009 au montant de 699 256.60 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 avril 2009 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2009.

Questions de l'assistance

Violette Magny demande de faire de l'asphalte sur la rue de l'Anse menant à sa propriété

et appartenant à la municipalité.

André Lecours dit que cette partie de la rue de l'Anse n'est pas entretenue.

André Veillette demande si des lettres personnelles ont été envoyées aux propriétaires de nouvelles entreprises et demande le montant de la quote-part que la municipalité verse au CLD de Mékinac.

Marc St-Amand dit qu'il y a une souche dans le chemin Saint-Michel Nord.

Jeannine Bordeleau Daigle demande quand sera réparé son terrain dans la rue Lac ses Chicots suite à une réparation au réseau d'égout municipal.

Donat Gingras demande quelle est la suite pour les projets de municipalité dévitalisée.

André Veillette demande si des entrepreneurs de Sainte-Thècle ont fait des demandes au comité de diversification.

Rés. 2009-05-126: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme André Lacombe, conseiller au siège numéro 1,

- a) maire suppléant pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-127: Fonds de soutien aux territoires en difficulté/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le fonds de soutien aux territoires en difficulté et des mesures découlant du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT que le volet V du Fonds de soutien aux territoires en difficulté permet le financement des projets relatifs au maintien et au développement des services de base pour la population d'une municipalité dévitalisée ainsi que l'achat d'équipement pour permettre aux municipalités de se conformer aux normes gouvernementales, notamment en matière d'environnement et de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit changer son camion citerne et faire l'acquisition de divers équipements pour se conformer aux normes gouvernementales en matières de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition d'un nouveau camion citerne et des autres équipements pour le service d'incendie de Sainte-Thècle est estimé à 270 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au

Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire une aide financière de 135 000 \$ dans le cadre du volet V du fonds de soutien aux territoires en difficulté afin de remplacer un camion citerne, faire l'installation de quatre (4) bornes-fontaines sèches et l'achat de trois (3) piscines portatives pour le service d'incendie de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-128 : Modification à l'engagement de la surveillante sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la requête de Madame Annie Perreault, surveillante sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste d'avoir un minimum d'heures garanties par semaine : soit 30 heures semaines. Les autres conditions de la résolution 2009-04-103 continuent de s'appliquer.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le conseiller André Lacombe se retire de la salle; car le sujet suivant traite d'une demande de sa fille.

Rés. 2009-05-129 : Demande de dérogation mineure de Steve Lacoursière et Linda Lacombe pour son immeuble situé au 111, rue de l'Anse à Sainte-Thècle lot 99-B-23

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par Steve Lacoursière et Linda Lacombe concernant un empiètement de 1,3 mètres dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 8-90 interdit toute construction dans la bande riveraine qui est de 15 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 30 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle permet la dérogation mineure suivante à Monsieur Steve Lacoursière et Madame Linda Lacombe pour le 111, rue de l'Anse à Sainte-Thècle (lot 99-B-3) :

- Un empiètement de 1,30 mètre dans la bande riveraine.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le conseiller André Lacombe revient dans la salle et prend son siège.

Rés. 2009-05-130 : Demande de dérogation mineure de Guy Cloutier et Chantal Laliberté pour son immeuble situé au 111, 9<sup>ème</sup> Avenue Sud Lac Croche à Sainte-Thècle lot 96-B-7

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par Guy Cloutier et Chantal Laliberté concernant la construction d'un bâtiment de 9 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 8-90, dans la zone 99 V, indique que la hauteur maximum des bâtiments ne doit pas excéder 7 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 30 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle permet la dérogation mineure suivante à Monsieur Guy Cloutier et Madame Chantal Laliberté pour le 111, 9<sup>ème</sup> Avenue Sud Lac Croche à Sainte-Thècle (lot 97-B-7) :

- La construction d'un bâtiment ayant une hauteur de 9 mètres au lieu de 7 mètres.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-131 : Demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle sollicitant la collaboration de la municipalité pour l'organisation et la réalisation de son programme d'activités pour la Fête nationale les 23 et 24 juin, entre autres, l'utilisation du stationnement arrière de l'hôtel de ville pour le feu de joie du 23 et la participation du service des incendies pour la protection des participants, l'utilisation du Parc Saint-Jean-Optimiste pour le dîner champêtre le 24 juin, la gratuité de la salle Aubin pour le souper communautaire du 24 juin;

CONSIDÉRANT que la résolution 97-01-29 autorise l'utilisation gratuite de la salle Aubin pour les activités organisées dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle:

- a) autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle à utiliser gratuitement la Salle Aubin, la cour de l'hôtel de ville et le parc Saint-Jean pour les activités organisées dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin 2009
- b) autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle à faire un feu de joie dans

la cour arrière de l'hôtel de ville, conditionnellement à ce que le chef pompier en soit informé afin que le service des incendies assure la sécurité des participants pendant toute la durée de l'activité.

- c) accepte de confectionner le feu de joie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### AVIS DE MOTION

France Déry donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure un règlement concernant la politique applicable pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche situé au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste.

Rés. 2009-05-132 : Vidéo pour la fête soulignant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT l'offre de Reynald St-Amand de produire une vidéo dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion de Sainte-Thècle au coût de 1 200.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse cette offre de Monsieur Reynald St-Amand pour la production d'une vidéo.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-133 : Telus/réception téléphonique automatisée

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation au bureau municipal de la réception téléphonique automatisée ainsi que deux messageries vocales par la compagnie Telus au coût de 197.00 \$ pour le raccord et la programmation et un coût mensuel de 25.00 pour la réception automatisée et 14.00 \$ pour les 2 messageries vocales.

André Lacombe, conseiller se prononce contre cette résolution.

#### ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2009-05-134 : Abonnement au Nouvelliste

CONSIDÉRANT l'offre du Nouvelliste de livrer leur journal à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Nouvelliste que le journal sera livré à la municipalité pour une période de 15

semaines au coût de 44.85\$ taxes incluses.

Le conseiller Tommy Plamondon se prononce contre cette résolution

#### ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2009-05-135 : Urbanisme, permis et aide au bureau municipal/ajout d'une personne

CONSIDÉRANT que lors des vacances et congés des employés de bureau, il devient difficile de répondre aux contribuables adéquatement ;

CONSIDÉRANT que lors de la saison estivale, l'inspecteur municipal, ne peut répondre aux contribuables qui font la demande de permis dans un délai raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une subvention salariale à Emploi Québec pour l'engagement d'une personne comme commis à la réception au bureau municipal et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande avec Emploi Québec.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-136 : Les filles de Jésus/publicité dans leur publication spéciale pour les 100 ans de présence dans Mékinac

CONSIDÉRANT que les filles de Jésus fête 100 ans de présence dans la région;

CONSIDÉRANT que pour cette occasion, elles publieront un cahier- souvenir relatant l'histoire de la communauté à Sainte-Thècle et Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que 'elles nous demandent de prendre une publicité dans leur cahier-souvenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre un publicité de ¼ de page dans le cahier-souvenir soulignant les 100 ans de présence des Filles de Jésus à Sainte-Thècle et Saint-Adelphe.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-137 : Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2010 sur le Tourisme en Mauricie

CONSIDÉRANT l'offre de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale d'une publicité dans leur calendrier historique à l'achat de 25 calendriers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers, édition 2010 au coût de 10 dollars chacun de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-05-138 : Julie Béland pour le club récréatif de soccer demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Julie Béland désire relancer le soccer à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que 36 jeunes de 5 à 12 ans ont manifesté leur intérêt pour la pratique de ce sport;

CONSIDÉRANT qu'elle aimerait disposer gratuitement du terrain de soccer et demande une aide financière pour l'achat d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 200.00 \$ aux Julie Béland pour l'achat d'équipements de soccer.
- Autorise l'utilisation gratuite du terrain de soccer situé au Centre de loisir Éric Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-139 : Les Marcheurs de la Vierge Marie demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que les Marcheurs de la Vierge Marie effectuent le pèlerinage à pieds de Sainte-Thècle au Cap-de-la-Madeleine depuis 1983;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent une aide financière pour défrayer une partie de leurs dépenses durant les 3 jours de marches;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 25.00 \$ aux Marcheurs-de-la-Vierge-Marie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-140: Demande d'aide financière/Défi des têtes rasées de Leucan

CONSIDÉRANT que deux personnes de Sainte-Thècle sont inscrites au Défi têtes rasées de Leucan afin de ramasser des fonds pour aider les enfants atteints du cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 25.00 \$ chacun à Félix et Sylvain Tousignant pour leur participation au Défi têtes rasées de Leucan.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Demande d'aide financière/Fondation québécoise du cancer

Le conseil n'accorde pas d'aide financière à la fondation québécoise du cancer; car il dispose de kiosques dans la municipalité pour récolter des dons de la population.

##### Rés. 2009-05-141 : Ève Perron Girard demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Ève Perron Girard a participé à la finale provinciale de gymnastique les 1-2-3 mai 2009 et au Challenge des régions;

CONSIDÉRANT qu'elle nous demande une aide financière pour défrayer une partie de leurs frais;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accorde une aide financière à Ève Perron Girard de 25.00 \$ afin de payer une partie de ses dépenses comme participantes à la finale provinciale de gymnastique à Saint-Eustache et au Challenge des régions.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2009-05-142 : Réseau Biblio/assemblée annuelle 2009.

CONSIDÉRANT la convocation du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie à leur assemblée annuelle;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle autorise France Déry, conseillère municipale et Thérèse Lemelin responsable de la bibliothèque de Sainte-Thècle à assister à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie à Trois-Rivières, le vendredi 5 juin 2009. Les dépenses seront remboursées par la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2009-05-143 : Soumission pour mise aux normes des infrastructure d'eau potable

CONSIDÉRANT que nous avons reçu seulement une soumission pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable des Consultants Mario Cossette Inc. au montant

de 723 826.62 \$

CONSIDÉRANT que cette soumission a été vérifiée par la firme d'ingénieur les Consultants Mesar Inc. et qu'elle a été trouvée conforme;

CONSIDÉRANT que cette soumission dépasse de beaucoup l'estimation préliminaire de 2008;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle mandate les Consultants Mésar Inc pour rencontrer le soumissionnaire Les Consultants Mario Cossette Inc. pour vérifier la possibilité de réduire certains coûts et la municipalité prendra une décision sur ce sujet à la prochaine séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### AVIS DE MOTION

Daniel Allard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 258-2008 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention.

#### Rés. 2009-05-144 : Après-bal de l'école secondaire Paul-Le Jeune

CONSIDÉRANT que le comité d'organisation de l'après-bal de l'École Paul-Le Jeune nous demande d'utiliser le terrain de soccer de la rue Saint-Gabriel pour cette activité;

CONSIDÉRANT que le comité aurait besoin de ce terrain les 19, 20 et 21 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le comité organisateur de l'après-bal de l'École Paul-Le Jeune d'utiliser le terrain de soccer pour organiser la soirée d'après-bal les jours suivants :

- Le 19 juin 2009 pour faire les préparatifs de la soirée.
- Le 20 juin 2009 pour la soirée après-bal.
- Le 21 juin 2009 pour nettoyer le terrain.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2009-05-145 : Abri d'auto temporaire/Claudette Piché

CONSIDÉRANT que Madame Claudette Piché demande une dérogation afin de garder son abri d'auto temporaire à l'année pour ranger le matériel périssable de son entreprise de paysagiste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate l'inspecteur municipal, Jean-Yves Piché, de vérifier l'abri de Madame Claudette Piché du 2870, chemin Saint-Thomas à Sainte-Thècle afin de déterminer si cet abri est utilisé comme une serre ou un abri d'auto temporaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Abri d'auto temporaire/Michel Marcotte

Monsieur Michel Marcotte nous demande de garder son abri d'auto temporaire durant la construction de son garage. À ce jour et suite à la vérification de l'inspecteur municipal, Monsieur Michel Marcotte a démonté son abri d'auto temporaire.

##### Rés. 2009-05-146 : Caisse Populaire Sainte Thècle Saint Adelphe/demande salle Aubin gratuite pour leur assemblée générale

CONSIDÉRANT que la Caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe est souvent partenaire financier dans des projets avec la municipalité;

CONSIDÉRANT l'apport économique que la Caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe au développement de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde l'utilisation gratuite de la salle Aubin à la Caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour leur assemblée générale annuelle qui a eu lieu le mercredi 22 avril 2009.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet

Ce sujet est reporté à une séance subséquente.

##### Rés. 2009-05-147 : CPTAQ/demande d'autorisation de la Municipalité de Sainte-Thècle pour d'aliénation et d'utilisation autres que l'agriculture pour les lots 132, 133 et 134 appartenant à Ferme Bouthec Inc. et autres

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire aménager une promenade le long du lac Croche à Sainte-Thècle entre la rue Magnan et le lac et construire un petit bâtiment d'interprétation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit acquérir, pour réaliser cet aménagement, une lisère de terrain sur les lots 132 et 134 appartenant à la Ferme Bouthec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit acquérir aussi le lot 133 qui est sans titre;

CONSIDÉRANT que les lots 132, 133 et 134 sont situés dans la zone agricole de la municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir ;

-L'aliénation d'une partie de terrain sur le lot 132 du rang A du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle appartenant à la Ferme Bouthec Inc et ayant une superficie de 3 988, 10 mètres carrés, tel que décrit dans la description technique préparée par Claude Lahaie, arpenteur géomètre dossier 1249 minute 1591.

-L'aliénation d'une partie de terrain sur le lot 134 du rang A du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle appartenant à la Ferme Bouthec Inc. et ayant une superficie de 3 544,30 mètres carrés, tel que décrit dans la description technique préparée par Claude Lahaie, arpenteur géomètre dossier 1249 minute 1592.

-L'aliénation du lot 133 du rang A du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle occupé sans titre par la Ferme Bouthec Inc. et ayant une superficie de 913,20 mètres carrés, tel que décrit dans la description technique préparée par Claude Lahaie, arpenteur géomètre dossier 1249 minute 1592.

- L'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 132, 133 et 134 du rang A du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle, tel que décrit dans la description technique préparée par Claude Lahaie et ayant une superficie totale de 8 497,60 mètres carrés.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Affaires en suspend :

- a) Dossier des noms de rues : le dossier est toujours actif
- b) Site de neige usée : La Firme d'ingénieur Pluritec a débuté l'étude pour la réalisation de ce projet.

#### Questions de l'assistance

Reynald St-Amand nous demande si sa requête pour le changement du nom de la route Marchand par celui du nom de son père (Clément St-Amand) a été étudiée et si le changement va se faire. Il dépose aussi une lettre de l'Association de riverains du lac Croche (Contrat social) qu'il veut faire signer par les propriétaires riverains de ce lac et demande à Monsieur le Maire de lire ce contrat social. Il nous dépose aussi 30 contrats sociaux signés par les propriétaires riverains du lac Croche.

Marc St-Amand dit qu'il n'y pas de son de rue au nom de son père (Clément St-Amand).

Léonce Plamondon dit que lors de la nomination de la route Marchand, une étude a du être réaliser sur l'historique pour en arriver à donner ce nom.

Marthe St-Arneault dit que l'on ne doit pas changer les noms des rues sans une raison valable; car cela cause des problèmes aux gens qui habitent sur les rues qui changent de nom.

André Veillette demande le coût pour l'achat d'un nouveau camion citerne, le coût pour l'aménagement du site de neige usée et qui a négocié le prix d'achat du terrain de ce site, le coût de l'aménagement de la promenade Magnan. Il nous informe aussi qu'il y a un débarcadère au bout du lac du Jésuite.

Robert Guindon demande si le comité pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du lac Croche, située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste a étudié ce projet.

Yvon Goulet demande si le pont du Canadien National dans le Chemin Petit Saint-Georges sera réparé bientôt et quand le Ministère des transports creusera le fossé dans le Chemin Saint-Pierre Nord.

Aurèle Groleau demande de mettre un feu clignotant à l'intersection des rues Notre-Dame, de la route 352 et la route 153. Il demande aussi que une ligne de rue double soit fait à l'entrée du Camping Domaine Lac et Forêt.

Jean-Pierre L'Heureux dit que l'intersection de la rue Notre-Dame, de la route 352 et de la route 153 est très dangereuse.

Rés. 2009-05-148 : Ministère des Transports demande d'installation d'un feu clignotant et de ligne double

CONSIDÉRANT que l'intersection de la route 153, de la route 352 et la rue Notre-Dame est très achalandée et dangereuse pour la sécurité des automobiliste;

CONSIDÉRANT la demande de citoyens de mettre un feu clignotant à cette intersection;

CONSIDÉRANT que la vitesse sur le chemin Saint-Pierre Nord (route 153) est de 90 km/h et que lors d'arriver ou départ des vacanciers du camping Domaine Lac et Forêt, située sur cette route, la sécurité des automobiliste est mise en danger;

CONSIDÉRANT la demande de citoyens de mettre une ligne double près de l'entrée de ce camping;

CONSIDÉRANT que ces routes sont sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports

- D'installer un feu clignotant à l'intersection des rues Notre-Dame, de la route 153 et de la route 352.
- De mettre une ligne double sur la chaussée dans le Chemin Saint-Pierre Nord (route 153) près de l'entrée du camping Domaine Lac et Forêt.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Affaires nouvelles :

##### Rés. 2009-05-149 : Vandalisme à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de jeunes qui se tiennent à l'Hôtel de Ville durant la journée et la soirée;

CONSIDÉRANT que des actes de vandalisme sont causés à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat deux caméras de surveillance de MicroGest informatique pour l'Hôtel de Ville ; soit une à l'avant et l'autre à l'arrière de l'édifice.

France Déry, conseillère, et Daniel Allard, conseiller, se prononcent contre cette résolution.

#### ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

##### Rés. 2009-05-150 : Réparation des tuyaux d'eau à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le tuyau d'eau dans la chaufferie de l'Hôtel de Ville est désuet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire exécuter la réparation du tuyau à eau de la chaufferie de l'Hôtel de Ville par Lafrance et Trudel Inc.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2009-05-151 : Demande de soumissions pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la toiture de l'Hôtel de Ville a été faite en 1960 et qu'elle coule à certains endroits ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire en refaire une partie cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions pour la réfection d'environ 50% de la surface de la toiture de l'Hôtel de Ville aux soumissionnaires suivants :

- Les Constructions François Groleau Inc.
- Toitures Brouillard et Lévesque
- Les Constructions Éric Lefebvre

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-152 : Vente de pièces usagées de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de pièces usagées qui ne sont plus utiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire l'inventaire des pièces inutiles pour les publier dans le bulletin municipal de juin 2009 afin de les vendre par soumission.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat de masque, gant et lave main pour la grippe A (H1 N1)

Pro Plus nous offre des masques, des gants et du liquide lave main pour contrer la grippe A (H1 N1). Le conseil ne voit pas l'utilité de faire l'achat de ces items pour l'instant.

Rés. 2009-05-153: Levée de la séance

À 9 heures 27 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu que soit levée la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 25 mai 2009, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller  
Madame France Déry, conseillère  
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller  
Madame Jacques Tessier, conseiller  
Monsieur Daniel Allard, conseiller

Est absent :

Monsieur André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-05-154: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures pour traiter des sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. a) Demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet  
b) Demande de la Caisse populaire de Sainte-Thècle – Saint-Adelphe/réfection du trottoir de la rue Masson.
3. Résultat de la négociation de la firme d'ingénieur MESAR avec l'entrepreneur Les Consultants Mario Cossette Inc. concernant la mise à niveau des infrastructures d'eau potable.
4. Dossier Jocelyn Rees/offre de vente de son terrain à la municipalité.
5. Demande d'aide financière de la classe de Passe-Partout.
6. Demande à la Régie de Gestion des Matières résiduelles de la Mauricie/remplacer

les bacs d'acier par des bacs de 360 litres dans le chemin du lac du Jésuite et prolonger le contrat d'enlèvement de matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2009.

7. Questions de l'assistance
8. Levée de la séance

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. : 2009-05-155 Demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet

CONSIDÉRANT que la municipalité a investi au fil des ans beaucoup d'argents pour l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT qu'avec le budget de la municipalité on ne peut effectuer tous les travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de voirie dans la rue Bédard, le chemin Saint-Michel Nord et sud, la rue Veillette, la rue Masson et la rue de l'Anse à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les travaux sur les rues et chemins décrits précédemment sont estimés à environ 76 849.00 \$ :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adresse une demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet pour réaliser les travaux d'amélioration des rues suivantes :

- Rue Bédard réparation des fondations de la rue :	10 900.00 \$
- Chemin Saint-Michel Nord réfection d'un ponceau :	1 800.00 \$
- Chemin Saint-Michel Sud réfection d'un ponceau :	8 372.00 \$
- Rue Veillette réparation de la surface en asphalte :	22 000.00 \$
- Rue Masson réparation de la surface en asphalte :	22 605.00 \$
- Rue de l'Anse pose d'asphalte :	11 172.00 \$
	-----
Pour un grand total de dépenses de voirie municipale de :	76 849.00 \$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. : 2009-05-156 Demande de la Caisse populaire Sainte-Thècle – Saint-Adelphe/réfection du trottoir de la rue Masson

CONSIDÉRANT que la caisse populaire Sainte-Thècle – Saint-Adelphe souhaite réaménager le stationnement face à leur édifice du 250 rue Masson;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration du trottoir de la rue Masson sur le côté nord de cette rue, les dirigeants de la caisse populaire Sainte-Thècle – Saint-Adelphe nous demande de faire la réfection de ce trottoir afin d'embellir le secteur;

CONSIDÉRANT la résolution 2009-04-106 mentionnant les prévisions de travaux de voirie pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2009-04-106 comme suit :

- Les travaux de réfection du trottoir de la rue Saint-Jacques sur le côté nord entre la rue Notre-Dame et l'Hôtel de Ville ne seront pas réalisés en 2009 et ils étaient estimés à 14 591.00 \$.
- Ils sont remplacés par la réfection du trottoir de la rue Masson sur le côté nord entre la rue Saint-Jean et le numéro civique 204 de la rue Masson et ils sont estimés à 26 600.00 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Résolution 2009-05-157 : Acceptation ou rejet de la soumission reçue pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a reçu une seule soumission pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable soit celle des consultants Mario Cossette Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur MESAR Inc. pour négocier avec le soumissionnaire; car le montant de la soumission était beaucoup plus élevé que l'estimation préliminaire de 2008

CONSIDÉRANT que même après l'offre de diminution des coûts de construction proposée par les consultants Mario Cossette Inc. le 11 mai 2009, le montant des travaux est encore supérieur d'environ 100 000.00 \$ à l'estimation préliminaire;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait modifier le règlement d'emprunt 258-2008 pour hausser le montant de l'emprunt et que cela entraînerait un délai important;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle

- rejette la soumission des consultants Mario Cossette Inc. pour les travaux de mise à niveau d'approvisionnement en eau potable projet numéro 09893.
- Autorise la réalisation des travaux de mise à niveau d'approvisionnement en eau potable projet numéro 09893 en régie par la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Mandate les consultants MESAR Inc. pour préparer les plans et devis afin de

demander des soumissions à des entrepreneurs spécialisés pour certains travaux de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2009-05-158    Dossier Jocelyn Rees/offre de vente de son terrain à la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur Jocelyn Rees, du 25 mars 2009, pour la vente de son terrain (lot 83-36) anciennement l'Auberge le Château au coût de 64 800.00 \$ plus les frais d'enlever le débris sur le terrain suite à l'incendie de l'Auberge estimé à 17 000.00 :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié cet offre et a visité les lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Thècle

- Refuse l'offre de Monsieur Jocelyn Rees pour l'achat de son terrain (lot 83-36)
- Demande à Monsieur Jocelyn Rees de nettoyer son terrain (lot 83-36) avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-159:    Demande d'aide financière de la classe de Passe-Partout

CONSIDÉRANT que des parents des enfants de la classe de Passe-Partout demande une aide financière pour l'organisation d'un voyage en train pour les enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50.00 \$ à la classe de Passe-Partout pour organiser un voyage en train de Charrette à Hervey-Jonction aux enfants de cette classe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-05-160:    Demande à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale de fourniture de services pour d'enlèvement et transports des matières résiduelles se termine le 30 septembre 2009 et que dans cette entente intervenue avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, il y a une clause de prolongation de l'entente à l'article V;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle s'adresse à la Régie de gestion

des matières résiduelles de la Mauricie afin de modifier l'annexe 3 de cette l'entente pour remplacer les contenants dans le chemin du lac du Jésuite pour des bacs de 360 litres et d'en faire la l'enlèvement et le transport;

CONSIDÉRANT que les contenants de déchets dans le chemin du Lac du Jésuite débordent, créant ainsi un dépotoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de prolonger l'entente de fournitures de services pour l'enlèvement et transports des matières résiduelles du 1 octobre au 31 décembre 2009, tel que stipuler dans l'entente intervenue avec la municipalité le 28 septembre 2007 à l'article V.
- Demande à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de remplacer les contenants d'acier dans le chemin du lac du Jésuite par des bacs de 360 litres pour les déchets.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance

André Veillette demande si les employés municipaux sont admissibles à la subvention dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures d'eau potable.

#### Rés. 2009-05-161: Levée de la séance

À 20 heures 20 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu que soit levée la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier